

Section des sciences biologiques et médicales/Section des bibliothèques scientifiques et techniques

par Jean-Philippe Accart*

Thème : Améliorer l'accès électronique à l'information scientifique et médicale

Depuis une dizaine d'années, les bibliothèques universitaires scientifiques, techniques et médicales connaissent une dépendance croissante vis-à-vis des sources électroniques d'information. La recherche bibliographique s'effectue de manière presque exclusive en utilisant les bases de données électroniques. La suppression d'abonnements papier et leur remplacement par des éditions électroniques, même si cela apparaissait une étape audacieuse il y a quelques années, sont des réalités dans la gestion des bibliothèques. Parallèlement, l'offre électronique de périodiques de qualité augmente rapidement, et on peut aisément prévoir leur utilisation de plus en plus grande en complément des éditions imprimées ou même en remplacement.

L'accès électronique à l'information est désormais facilité grâce à des moteurs de recherche de plus en plus performants ; les données sont accessibles en réseau, ce qui les rend consultables par les utilisateurs à l'extérieur de la bibliothèque, directement sur leur poste de travail ou leur ordinateur portable.

D'un point de vue de gestionnaire, les sources électroniques créent des problèmes spécifiques, notamment sur un

* Président de la Section des bibliothèques de sciences sociales, secrétaire de la division des bibliothèques spécialisées.

plan technique : les problèmes d'acquisition, de restriction d'accès, d'authentification, de copyright, de sauvegarde, de logiciel et d'interface utilisateur. Prenons l'exemple des licences d'utilisation accordées par les fournisseurs sur un campus universitaire : certains accords précisent que les produits ne peuvent être utilisés que par les membres à part entière de l'université. Qu'en est-il pour les lecteurs d'une bibliothèque universitaire qui ne sont pas membres de l'université ? Ayant le droit de lire et d'utiliser les documents de la bibliothèque, faut-il leur refuser l'accès aux documents électroniques ? D'autres problèmes se posent quand les membres de l'université demandent un accès hors site aux services bibliographiques, à partir de chez eux ou d'un autre site universitaire. Il semble que peu d'accords traitent ce type de demandes.

L'authentification

L'authentification est une autre question qui se pose. Certains systèmes régulent l'accès aux données en localisant le poste de travail d'où la demande est faite, et cela est relativement facile à administrer (par l'utilisation du logiciel IP Domain par exemple) ; d'autres systèmes requièrent des mots de passe/noms d'utilisateurs, ceux-ci étant délivrés à un individu, un département ou une institution. Souvent une combinaison d'IP + nom d'utilisateur est employée.

Une autre question est celle du logiciel permettant d'interroger les sources électroniques de documents : le plus souvent, chaque fournisseur a élaboré son propre logiciel et il devient difficile de régler les

problèmes d'erreurs de programme ou d'installation. Cependant, il y a un mouvement général vers une architecture client/serveur qui utilise les protocoles Internet ; l'utilisation de Telnet présente également de grands avantages d'accès, et de plus en plus de fournisseurs de services utilisent le World Wide Web comme mécanisme de livraison. Cependant, toutes les banques de données ne peuvent pas être interrogées facilement en passant par le WWW, notamment les banques de données en chimie.

Encore longtemps avant le «tout électronique»

Pour l'avenir, une meilleure coopération entre bibliothécaires et fournisseurs de services est souhaitable. La possibilité d'étendre les recherches sur des bases de données de différents fournisseurs en même temps devrait être étudiée. Nous sommes encore loin du «tout électronique» : pendant encore de nombreuses années les ressources des bibliothèques resteront imprimées. Une recherche bibliographique sur un catalogue informatisé devrait donner en premier l'accès au document électronique puis à l'imprimé. Si l'imprimé existe dans la bibliothèque où la recherche est effectuée, une demande de prêt devrait être générée et le lecteur orienté vers le lieu où se trouve le document souhaité. Si le document n'est pas présent, une demande de prêt interbibliothèques pourrait être automatiquement envoyée. Ceci est un exemple d'une requête presque totalement informatisée.